



**Extrait du Registre  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq juin, à onze heures, la Commission administrative s'est réunie sous la présidence de Monsieur André PHILIPOT, Maire et ordonnateur, après avoir été légalement convoqué.

<b>Date de Convocation</b>	19/06/2025
<b>Date d'Affichage</b>	19/06/2025
<b>Nombre de Conseillers en exercice</b>	8
Présents	5
<b>Votants</b>	6

**Étaient présents :** Mr André PHILIPOT, Mme Madeleine BARBELETTE, Mme Marie-Elisabeth TROPEE, Mme Jeannine VANNIER, Mr Didier LEPELTIER.

**Absents excusés :** Mr Michel LEBOUC donne pouvoir à Mme Madeleine BARBELETTE, Mr Christian LAN

**Absents :** Mr Patrick DEMARQUET.

Mme Madeleine BARBELETTE est nommée secrétaire de séance.

**N°2025-012      Impayés concernant Monsieur MAUDHUI**

Monsieur le Président du CCAS rappelle la décision prise en 2024 concernant les impayés de Monsieur MAUDHUI Hervé.

Il en fait lecture. Un échelonnement de sa dette allant jusqu'en septembre 2025 avait été acté. A ce jour, le montant des impayés concernant Monsieur MAUDHUI Hervé s'élève à 2 843.99 € au 23/06/2025 (Le fermage concernant la période du 01/10/24 au 31/03/2025 n'entrant pas en compte). Monsieur MAUDHUI Hervé a honoré qu'une faible partie de sa dette.

Lors des débats, il est proposé de faire appel à un commissaire de justice à partir du 15 septembre 2025. Cette démarche aura un coût estimé entre 1 000 € et 1 500 €.

Après en avoir délibéré, le Commission administrative décide à l'unanimité :

- **DE FAIRE APPEL** à un commissaire de justice concernant les impayés de Monsieur MAUDHUI Hervé à compter du 15 septembre 2025
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente à signer tout document afférent à ce dossier.

Pour extrait conforme,  
Le registre dûment signé,  
Le Président du C.C.A.S

Certifié exécutoire, après transmission  
En Préfecture le  
Et publication le

